



**LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**Ministère des Travaux publics
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle**

**Inauguration du nouveau bâtiment scolaire du
Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette
le 28 mars 2006**

Dossier de presse

Le paysage scolaire luxembourgeois s'élargit

Destiné à accueillir quelque 1.500 élèves, ce nouveau complexe scolaire dont le projet de loi fut voté en avril 1999 et dont le chantier a débuté au printemps 2001, s'étend sur 31.000 m² et remplace celui de la Place Victor Hugo qui, après plusieurs étapes de rénovation et d'extension successives entamées en 1961, a finalement été jugé inapte à répondre à la demande scolaire en augmentation constante. Ce sont principalement deux facteurs décisifs qui ont conduit les autorités publiques à se décider pour la construction d'un nouveau lycée technique implanté dans le quartier de Esch-Sommet situé au nord-est d'Esch-sur-Alzette. Ainsi, le manque d'espace disponible autour du lycée place Victor Hugo empêchant toute extension future ainsi que les différents problèmes liés à la vétusté de son enveloppe extérieure et de ses installations techniques ont convaincu les autorités responsables d'opter pour une solution architecturale exogène.



Le nouveau lycée technique d'Esch-sur-Alzette pour lequel a été alloué un budget de 64.8 mio € – soit 2.614 mio LUF – dispose de 47 salles de classes, de 49 salles spéciales, d'un complexe sportif à 4 unités, d'une bibliothèque, d'une salle polyvalente, d'une salle de projection ainsi que d'un restaurant collectif avec cafétéria.

La superficie du terrain d'implantation s'élève à 3.5 ha alors que le volume construit est de 170.000 m³.

21 ateliers du LTE sont déjà aménagés depuis septembre 2000 auprès du complexe du Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) sur le terrain avoisinant le nouveau lycée pour un montant de 19.2 mio €

Esthétique contemporaine

Le lycée technique d'Esch, à l'origine duquel se trouve une association momentanée entre l'atelier d'architecture Beng et le cabinet Clément Lentz, séduit par son caractère urbain. S'inscrivant dans une zone urbaine en plein essor, le nouvel établissement scolaire est servi par un style architectural qui répond en effet à des préoccupations esthétiques résolument contemporaines dont témoignent le choix de volumes simples et de matériaux bruts. Par ailleurs, il est intéressant de constater que cette construction s'implante parfaitement sur le terrain qui lui a été imparti. Délimité par trois voiries et le CNFPC, le terrain qui accueille le nouvel établissement scolaire a été aménagé de façon rationnelle et optimale de façon à conserver des espaces libres, ceci à des fins d'éventuelles extensions futures.

Jouxtant le complexe hébergeant le CNFPC et les ateliers actuels du LTE auquel il est relié par un passage couvert, le nouveau lycée jouit d'une bonne accessibilité étant donné la proximité directe de la voie express, via le rond-point Jean-Paul II. Une accessibilité que l'aménagement sur le terrain de l'établissement d'un parking de 110 places réservé au personnel enseignant ainsi qu'un quai de bus et un abri destiné aux deux-roues vient parfaire.

Trois zones principales

Situé le long de la voie express venant de Luxembourg-ville, ce complexe scolaire d'une longueur de 275 m a été imaginé, conçu et organisé de façon à représenter sans équivoque les différents secteurs d'activités. Ainsi, le centre scolaire se divise en trois entités principales: la zone d'enseignement, la zone commune et la zone d'activités sportives. A chacune de ces zones correspond une approche architecturale spécifique. Aussi, cet agencement se caractérise-t-il par une rigoureuse simplicité.

Le bâtiment d'enseignement

Le bâtiment réservé à l'enseignement constitue la façade urbaine du Lycée technique. Divisé en cinq blocs, ce volume comporte 4 niveaux dont seuls les étages sont occupés par les locaux d'enseignement.

La zone commune

Le rez-de-chaussée du complexe scolaire est exclusivement réservé à la zone commune ainsi qu'à l'administration. Ici également, l'approche architecturale est au service de la fonctionnalité: entièrement vitré, largement ouvert vers l'extérieur, cet espace tout en transparence – évoquant une place urbaine couverte – se présente comme le cœur de toutes sortes d'activités et de services.





La zone d'activités sportives

Quant au bâtiment d'activités sportives, celui-ci est implanté aux abords de la voie express, dans le prolongement des halls du CNFPC. Ce bâtiment regroupe un hall omnisports (45 x 27 mètres) pouvant être divisé en trois unités ainsi qu'un deuxième hall de sport aux dimensions plus modestes (19 x 28 mètres). Au niveau de la mezzanine, entre les deux halls sportifs, une surface supplémentaire est réservée aux disciplines sportives telles que le judo, le tennis de table ou encore la musculation. Un terrain de sport extérieur complète l'offre des infrastructures sportives.



Limitation des nuisances sonores

La proximité de la voie express pouvant générer des nuisances sonores, une attention méticuleuse a été portée à la localisation des différentes activités. Le bâtiment réservé à l'enseignement a ainsi été implanté à l'opposé de la voie routière tandis que les locaux peu sensibles – le hall omnisports par exemple – ont été disposés du côté "bruyant". Aussi, la limitation des nuisances sonores est garantie au moyen de mouvements de terrain. Le système de ventilation mécanique des salles de classe parfait l'efficacité de cet ensemble de dispositifs antibruit.

Energie renouvelable

Une installation de production d'énergie solaire au moyen de capteurs spéciaux permet de couvrir une partie des besoins en chaleur du lycée. Ce choix découle non seulement d'un souci d'ordre écologique, mais est également censé servir d'application concrète d'une technique à la pointe du progrès, au plus grand profit des élèves du lycée.



Les particularités du chantier

Compte tenu de l'instabilité des fondations – il s'agit de couches de sol formées de marnes schisteuses – le bâtiment repose sur 480 pieux en béton d'un diamètre de 90 cm et d'une profondeur de 8 m.

Plus de 60 entreprises ont contribué à la réalisation des travaux du nouveau bâtiment scolaire.

Un incendie s'était déclaré le 5 juin 2003 sur la toiture du bloc sportif lors de la réalisation des travaux d'isolation, le four destiné à liquéfier la masse bitumineuse servant d'adhérent de l'isolant ayant pris feu. Aucune victime n'étant heureusement à déclarer, une collaboration exemplaire entre experts, architectes, ingénieurs et entreprises a pu minimiser le retard des travaux encouru par ce sinistre dont le préjudice s'élevait à Eur 300.000.-

Les travaux relatifs au bâtiment d'enseignement ainsi qu'à la zone commune ont pu être terminés avant les vacances de la Toussaint le 8 novembre 2004 alors que le bloc sportif a été mis à disposition du lycée en janvier 2005.

Dossier pédagogique

Historique

1914	Création par initiative privée de l'École professionnelle de l'État
1924	Étatisation de ladite école
1933	Loi du 25 mars qui entraîne la construction du bâtiment de la place Victor Hugo
1936/37	Accueil des premiers élèves
1961	Loi du 7 août qui autorise l'agrandissement du bâtiment
1964-68	Étapes successives de l'agrandissement
1975	Vote de la loi portant sur la construction d'un deuxième bâtiment scolaire à Esch-Lallange pour les besoins de l'École professionnelle de l'État
1979	Mise en service de l'annexe à Lallange
1994	Création du régime préparatoire – annexe Wobrécken
1998	Vote de la loi relative à la construction d'ateliers à Esch-Sommet
1999	Vote de la loi relative à la construction d'un nouveau complexe à Esch-Sommet
2000	Mise en service des ateliers à Esch-Sommet
2002	Scission du Lycée technique d'Esch par la création d'un second établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-Lallange
2004	Mise en service du nouveau complexe scolaire à Esch-Sommet

Formations offertes

Pour la rentrée scolaire 2005/06, le Lycée technique d'Esch/Alzette (LTE) a compté 190 enseignants. 102 classes ont été organisées, dont 76 au bâtiment d'Esch-Sommet et 26 au bâtiment de Wobrécken. 1586 élèves fréquentent actuellement le LTE.

Hormis le cycle inférieur (les classes de 7^e à 9^e), le LTE offre les régimes, divisions et sections suivants :

Le régime professionnel

- La division de l'apprentissage industriel
 - section des électroniciens en énergie
 - section des électroniciens en communication
 - section des mécatroniciens
 - section des mécaniciens industriels et de maintenance

- La division de l'apprentissage artisanal
 - section des magasiniers du secteur automobile
 - section des mécaniciens d'autos et de motos
 - section des métiers du bois
 - section des coiffeurs
 - section des installateurs sanitaires et de chauffage

Le régime de la formation de technicien

- La division électrotechnique
 - Section communication
 - Section énergie

- La division informatique

Le régime technique

- La division technique générale
- La division des professions de santé et des professions sociales

Activités organisées pendant l'année scolaire 2005/06 au LTE

Formation à la communication relationnelle (Mme Marie-Françoise Bonicel) :

- Les 15 et 16 décembre 2005
- Les 6 et 7 février 2006
- Les 10 et 11 mai 2006

Projet Comenius

- Formation aux compétences sociales et raisonnement logique

Stages d'orientation pour les classes de 9MO et 9PR:

9MO (1-6)

- Du 21 au 26 novembre 2005
- Du 13 au 18 mars 2006

9MOF (1-2), 9PR (1-3)

- Du 28 novembre au 3 décembre 2005
- Du 20 au 25 mars 2006

Stages « Op der Sich no Aarbecht » les classes de 9MO

Stages d'insertion hebdomadaires pour les classes de 9MO (insertion)

Les visites au « Berufsinformationszentrum » pour les classes de 9e

- Dans la semaine du 21 novembre 2005

Interventions des orienteurs de l'ADEM

Pour les classes de 7e :	Pour les classes de 8e :
Dans la semaine du 6 mars 2006	Dans la semaine du 14 novembre 2005
Dans la semaine du 29 mai 2006	Dans la semaine du 23 janvier 2006

Classes de neige à La Chapelle d'Abondance resp. au Feldberg

- Du 22 au 27 janvier 2006 pour les classes du régime préparatoire
- Du 29 janvier au 4 février 2006 pour les classes de 8e

Jobtalk :

(pour les classes de 13e de la formation de technicien ainsi que les classes de 13e du régime technique)

- Samedi, le 28 janvier 2006
- Ecoles concernées : LTE, LTL et LTECG

Semaine de la découverte

- Du 14 au 16 mars 2006

Classes de voile en Hollande

- Du 2 au 7 avril 2006

Regatte avec bateaux à propulsion solaire

- Dimanche, le 25 juin 2006

Projets du SPOS en collaboration avec d'autres organismes

- Médiation des pairs
- Médecins sans frontières
- Planning Familial/Jugend an Drogenhëllef
- Bien-être à l'école
- Prévention contre la violence

Journée bilan

- Mardi, le 30 mai 2006

Les soirées d'information pour les parents d'élèves

1er trimestre

7MO	11 octobre 2005
8MO	18 octobre 2005
9MO	16 novembre 2005
ACCU	14 novembre 2005
7ST, 7AD	29 septembre et 30 novembre 2005
8TE, 8PO	22 novembre 2005
9TE, 9PO, 9PR	17 novembre 2005
Toutes les classes de 10e plein temps	11 novembre 2005

2e trimestre

7MO	17 janvier 2006
8MO	1 février 2006
9MO	08 mars 2006
ACCU	20 février 2006
7ST, 7AD	21 mars 2006
9TE, 9PO, 9PR	7 mars 2006

3e trimestre

7MO	10 mai 2006
8MO	14 juin 2006
9MO	10 mai 2006
ACCU	12 juin 2006
7ST, 7AD	19 juin 2006
8TE, 8PO	15 juin 2006
9TE, 9PO, 9PR	28 juin 2006

PROJET PÉDAGOGIQUE « REMEDIATION »

L'origine du projet

L'idée de créer un projet axé sur la remédiation est née lors de la journée pédagogique organisée par le LTE, le 12 mai 2005 et ceci suite aux expériences faites dans le cadre de notre projet AVANTI.

Jusqu'à la rentrée 2005, les élèves en difficulté étaient inscrits à des cours d'appui intégrés dans la grille horaire. Or, si cette mesure a pu aider certains élèves, elle s'est avérée inefficace pour une importante partie des élèves, ainsi qu'il ressort également d'un rapport d'évaluation externe (rapport Suchaut, daté de juin 2004). Il a dès lors été convenu qu'un atelier de réflexion chercherait à proposer une alternative à ce dispositif.

Pour élaborer ce nouveau dispositif, les enseignants sont partis des constats suivants :

- l'efficacité de toute remédiation est conditionnée par la motivation de l'élève. En effet, un élève contraint d'assister à un cours dont il n'apprécie pas la matière ne se donnera nullement les moyens de réussir.
- la remédiation doit être régulière pour aider les élèves à mieux maîtriser les techniques d'apprentissage et combler rapidement les lacunes. Ce constat est à l'origine de la création des études dirigées qui ont lieu du lundi au jeudi après les cours.
- il faut instaurer, à intervalles réguliers des périodes de remédiation intense afin de lutter efficacement et en profondeur contre des lacunes avérées. Ces périodes ont lieu en fin de trimestre et portent le nom d'« ateliers 2+1 ». Vu l'ampleur de ce projet, il a été décidé de l'appliquer, dans un premier temps, uniquement aux classes de 7ème.

LES ÉTUDES DIRIGÉES

Depuis l'année scolaire 2005-2006, le Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette organise des études dirigées pour les élèves du cycle inférieur. Elles fonctionnent du lundi au jeudi de 14.55h à 15.55h.

1. Les objectifs

Les études, qui sont à voir dans le contexte de la remédiation aux déficiences scolaires, poursuivent les buts suivants :

► *mettre à disposition un lieu favorable à l'apprentissage*

Les études dirigées sont organisées dans des salles de classe qui se trouvent à proximité du centre de documentation et d'information (CDI) du lycée. Si les élèves ont donc besoin de dictionnaires ou d'informations supplémentaires, ils peuvent recourir aux services du CDI.

Cependant, comme certains élèves ont besoin d'explications, et que d'autres travaillent en groupe pour faire leurs devoirs ou réviser les matières, les élèves habitués à apprendre leurs leçons dans le silence absolu pourraient éprouver des difficultés à se concentrer. Il est donc recommandé d'apporter des devoirs qui sont compatibles avec un environnement de travail normal. Au lieu d'apprendre la matière par coeur au cours de l'heure d'études dirigées, l'élève pourrait la revoir, demander des explications supplémentaires aux enseignants, et profiter des conseils sur l'organisation du processus d'apprentissage en général. Si la matière à étudier est bien structurée et portionnée, le processus de mémorisation se fera plus rapidement.

► ***aider les élèves à organiser leur emploi du temps***

Beaucoup d'élèves éprouvent des difficultés à se concentrer sur des devoirs imposés par les enseignants. Le nombre de divertissements disponibles à la maison présente un attrait assez grand pour que les élèves laissent traîner leurs devoirs, ou qu'ils les fassent à la va-vite afin de profiter pleinement de leur temps libre. Pour ces élèves, une participation régulière aux études dirigées pourrait s'avérer bénéfique. Bien que l'inscription aux études dirigées ne garantisse pas aux élèves qu'ils n'aient plus de devoirs à faire à la maison, beaucoup d'entre eux arrivent à faire la plus grande partie de leur travail à l'école et peuvent donc rentrer, sachant que la préparation pour le lendemain est faite en partie.

Il faut cependant noter que la motivation de l'élève à faire ses devoirs et à améliorer ses performances scolaires présente un facteur important. Si les parents inscrivent leur enfant contre la volonté de celui-ci, il restera à l'école pendant plusieurs heures supplémentaires sans en tirer profit.

► ***donner des conseils sur les devoirs à faire dans des branches spécifiques***

Les élèves éprouvant des difficultés dans une ou plusieurs branches peuvent aussi trouver de l'aide pendant les études dirigées. Bien que les titulaires ne soient pas spécialistes dans toutes les branches, ils peuvent, dans la plupart des cas, donner des explications supplémentaires aidant l'élève à mieux comprendre la matière à étudier. De plus, ils peuvent inciter les élèves à refaire des exercices traités en classe ou à faire des dictées. Il faut cependant noter que les études dirigées ne sont pas des cours d'appui, et que la matière d'une branche n'est pas systématiquement réexpliquée. Les titulaires des études dirigées ne peuvent pas non plus s'occuper des difficultés d'un seul élève pendant une heure entière. La présence de deux titulaires est un atout non négligeable, mais elle ne permet pas l'accompagnement individuel des élèves.

► ***apprendre aux élèves à apprendre***

La mission d'apprendre aux élèves à apprendre est déjà intégrée dans les heures de tutorat du cycle inférieur assurées dans le cadre du projet AVANTI. Cependant, la portée des heures de tutorat est limitée dans le sens où les régents-tuteurs ne peuvent pas montrer à chaque élève comment il peut assimiler le savoir-faire développé au cours de son apprentissage. Les heures d'études dirigées ne serviront donc pas à donner davantage de conseils méthodologiques aux élèves, mais il s'agit plutôt de les aider à appliquer les principes traités au cours des heures de tutorat dans des situations concrètes.

2. L'inscription aux études dirigées

Comme le succès des études dirigées dépend largement de l'engagement personnel des élèves, il est important que les parents prennent la décision d'inscrire leur enfant ensemble avec lui. Sans la volonté de rester à l'école une heure en plus des cours normaux, il est fort douteux que l'élève puisse profiter de l'aide proposée.

L'inscription se fait au début du premier trimestre, et par la suite, à la fin des premier et deuxième trimestres. Les élèves peuvent s'inscrire soit pour certains jours, soit pour toute la semaine. Une fois inscrits, ils sont obligés de fréquenter les études dirigées chaque semaine. Cependant, si, au cours d'un trimestre, les élèves désirent se désister pour une raison dûment motivée, leurs parents doivent en informer par écrit le coordinateur des études dirigées.

3. Le fonctionnement des études dirigées

Les différents groupes se composent en moyenne de 15 élèves provenant d'une ou de plusieurs classes. Chaque groupe d'études dirigées est encadré par deux enseignants. Dans la mesure du possible, il s'agit d'un enseignant de langues et d'un enseignant de sciences.

4. Les études dirigées comme mesure de remédiation

Les nouveaux critères de promotion prévoient que des mesures de remédiation soient proposées aux élèves en difficulté scolaire. Au LTE, les études dirigées ont été retenues comme l'une de ces mesures de remédiation. Cependant, le conseil de classe ne les recommande que dans les cas où il pense qu'elles pourraient présenter un avantage réel pour les élèves concernés.

5. Régime des absences

En cas d'absence, les élèves sont tenus de présenter au régent de classe une excuse écrite, signée par le représentant légal. Le régent informe le responsable des études dirigées de toute absence non-excusee de la part d'un de ses élèves. Les parents de l'élève en question seront avertis par voie postale de l'absence de leur enfant et du fait qu'en cas de récurrence, il sera exclu des études dirigées.

Si les élèves sont libérés avant la fin officielle des cours à cause de l'absence d'un titulaire de la classe, les deux cas suivants pourraient se présenter :

- Si les élèves sont libres à 14h00, ils doivent se présenter aux études dirigées.
- Si les élèves sont libres à 13h00, ils devraient attendre deux heures avant le début des études dirigées. Dans ce cas, ils sont libres de rentrer à la maison, et l'absence aux études dirigées est d'office excusée.

6. Exclusion des études dirigées

► *manque de motivation manifeste*

Le refus des élèves de travailler pendant les heures d'études dirigées, ainsi que l'oubli répété d'apporter des devoirs à faire ou de la matière à réviser, entraîneront l'exclusion, car seuls les élèves qui veulent travailler pour réussir peuvent profiter des études dirigées. Si un élève n'apporte pas de travail à plusieurs reprises, les titulaires des études dirigées en informeront le coordinateur. Les parents de l'élève seront alors avisés par écrit du comportement de leur

enfant. Si celui-ci ne s'améliore pas, l'élève sera exclu des études dirigées. Les parents en seront informés par écrit et mention en sera faite dans la matricule de l'élève.

► *indiscipline*

La progression des élèves motivés et désireux d'améliorer leurs performances scolaires ne sera pas mise en question par la présence d'élèves forcés d'y assister, qui ne voient là qu'une opportunité de plus pour se mettre en scène en dérangeant le groupe. Si les élèves refusent de respecter les consignes des enseignants ou qu'ils sont perturbateurs, ils seront immédiatement exclus.

LES ATELIERS 2 + 1

1. Les objectifs

Les ateliers de remédiation intense s'adressent aux élèves de 7^{ème} ayant de sérieuses difficultés dans une langue ou en mathématiques. Ces élèves, subissant des échecs répétés, sont souvent découragés et démotivés. L'objectif principal est donc de leur rendre l'envie de travailler les matières qui leur posent tant de problèmes, de leur redonner confiance en eux et de les remotiver pour le trimestre suivant. Pour ce faire,

- les enseignants chargés de ces ateliers lancent des projets de grande envergure, demandant aux élèves de mobiliser toutes leurs ressources dans la matière qui leur pose problème et ce pour leur démontrer que malgré leurs difficultés ils sont capables de réaliser des projets complexes.
- les enseignants organisent leurs cours de façon ludique et créative, permettant à l'élève de s'exprimer, de créer et de s'approprier la matière de façon autonome.

2. La mise en place

Partant du constat que certains élèves n'ont aucune lacune à combler, il a fallu créer deux sortes d'ateliers :

- les ateliers de remédiation intense, destinés aux élèves en difficulté
- les ateliers ludiques, destinés aux élèves n'ayant aucune difficulté prononcée. Les élèves y travaillent en petits groupes d'une quinzaine de personnes et ce dans des domaines variés tels que la programmation, la sculpture, le sport, etc.

Au cours du trimestre, le régent avec l'aide du conseil de classe détermine à quels élèves une remédiation doit être proposée. Les parents sont informés de ce choix par courrier et décident, avec l'élève, s'ils veulent suivre cet avis. Il est en effet important que l'élève soit volontaire et donc motivé, puisqu'il s'agit là du fondement même d'une remédiation efficace. Si l'élève refuse, il peut s'inscrire à un des ateliers ludiques proposés.

3. Le déroulement

Les ateliers débutent les deux derniers jours du trimestre et se terminent le premier jour du trimestre suivant. Les ateliers fonctionnent d'après les mêmes horaires que les cours réguliers : de 8h10 à 12h05 et de 13h05 à 14h50. Les élèves peuvent ainsi déjeuner à la cantine et rentrer à la maison avec leur bus habituel. Ces trois jours représentent donc 18 heures de cours consacrées à une seule matière ; ce qui est conséquent et permet de réaliser des travaux de grande envergure. Citons en guise d'exemples les intitulés des ateliers du premier trimestre 2005 – 2006 :

- allemand : *Eine Gruselgeschichte schreiben*
- français : *Création d'un roman policier*
- mathématiques : *Mathématiques et sport*

Mathématiques et éducation artistique
Les mathématiques et la forêt

Durant ces trois jours, les enseignants font principalement travailler les élèves en petits groupes et de façon autonome. Il ne s'agit en aucun cas de reproduire un cours classique et l'accent est donc mis sur la créativité et l'autonomie. Certes, l'enseignant veille à ce que les élèves gardent un certain rythme, les aide lorsqu'ils butent sur un problème, mais ce sont eux qui s'approprient la matière et décident, dans certains cas, de la matière à traiter. Il faut également noter qu'aucune note ne vient sanctionner leurs travaux.

Les deux premiers jours sont voués à l'élaboration du projet alors que le dernier est plus particulièrement consacré à sa finalisation ou à sa présentation. En atelier de français, par exemple, les élèves ont ainsi pu, fièrement, mettre en scène des extraits de leur roman policier.

Ces trois jours permettent de prouver aux élèves qu'ils sont parfaitement capables de relever des défis importants, dans un domaine qu'ils estiment ne pas maîtriser au vu de leurs notes. La plupart avouent avoir beaucoup appris durant ces trois jours, tout en y prenant plaisir.